



CCCPS / 2022 / DE046
7.5.1 Subventions accordées

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Subvention de fonctionnement 2022 - Faubourg 26

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Dans le cadre de sa compétence animation de l'Espace Culturel du Temple de Saillans, la CCCPS a signé en 2019 avec l'association Faubourg 26, une convention d'objectif d'une durée de 3 ans, pour assurer l'animation du lieu.

Cette convention permet de financer l'animation à hauteur de 7 000 € par an avec une mise à disposition du Temple pour une durée de 140 jours par an à titre gratuit. Parallèlement, l'association Faubourg 26 s'engage à programmer au minimum 8 à 9 spectacles par an dont au moins 1 spectacle est réservé au jeune public, et à organiser une à deux résidences d'artiste, ainsi qu'une exposition annuelle.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la subvention à Faubourg 26 de 7000 € et d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- de donner un avis favorable à la subvention de 7000 € pour l'association Faubourg 26,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents.

IV. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

V. Annexe

- La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

